

**Système d'Information et de Communication
Administrative**

GUIDE DU CITOYEN

Case Réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence : Arrêté du ministre de l'intérieur et du développement local du,
relatif aux prestations administratives fournies par les services relevant du ministère de
l'intérieur et du développement local et les établissements sous tutelle et aux conditions
de leur octroi.

(Jort N°..... du)

Organisme : Ministère de l'Intérieur et du Développement Local

Domaine de la prestation : ATTESTATIONS ET AUTORISATIONS DÉLIVRÉES PAR LES
GOUVERNEURS ET LES « OMDAS »

Objet de la prestation : certificat d'indigence

Conditions d'obtention

Avoir besoin d'une aide (de toute nature)

Pièces à fournir

- Présentation de la carte d'identité nationale .

Etapes de la prestation	Intervenants	Délais
<ul style="list-style-type: none">- Présenter une demande orale ou écrite au chef de secteur " 'Omda " territorialement compétent.- Enquête sur l'identité de l'intéressé.- Remise du certificat par le chef de secteur " 'Omda "	<ul style="list-style-type: none">- L'intéressé- Le chef de secteur " Omda" territorialement compétent	Immédiatement, sauf les cas nécessitant une enquête en dehors du périmètre du secteur " imada "

Lieu de dépôt du dossier

Service : le secteur " Imada " territorialement compétent

Adresse: le secteur " Imada " territorialement compétent

Lieu d'obtention de la prestation

Service : le secteur " Imada " territorialement compétent

Délai d'obtention de la prestation

Immédiatement (sauf pour les cas nécessitant une enquête en dehors du périmètre du secteur " imada ")

Références législatives et / ou réglementaires

- Circulaire du Premier Ministre n° 59 du 18/12/ 1991.
- Circulaire du Ministre de l'Intérieur n° 50 du 11/12/1991